

**ASSOCIATION
LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité Départemental du Cantal**

9, Rue Alexandre Pinard

15000 AURILLAC

Cabinet **LARRIBE - VALVO**

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020**

ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER
Comite départemental du Cantal
9 rue Alexandre Pinard
15000 -AURILLAC

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

CABINET LARRIBE VALVO
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine BLEUE BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres du Comité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité Départemental du Cantal de l'association Ligue contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne :

Les événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture de l'annexe aux comptes annuels comme indiqué dans le paragraphe 1.3 de l'annexe

Les changements de méthode comptable sur l'application du nouveau plan comptable comme indiqué dans le paragraphe 2-1-3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

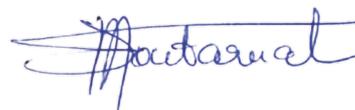
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRIVE, le 2 avril 2021

Pour le Cabinet LARRIBE-VALVO,



**Françoise MONTARNAL,
Commissaire aux Comptes.**

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	669.42	(669.42)		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	669.42	(669.42)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127 582.20	(62 202.11)	65 380.09	32 314.71
Terrains				
Constructions	111 181.13	(50 973.77)	60 207.36	29 881.13
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 401.07	(11 228.34)	5 172.73	2 433.58
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	128 251.62	(62 871.53)	65 380.09	32 314.71
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	945.06		945.06	
CRÉANCES	9 213.20		9 213.20	4 454.80
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	9 213.20		9 213.20	4 454.80
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	264 754.94		264 754.94	358 883.04
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	264 754.94		264 754.94	358 883.04
Charges constatées d'avance	1 358.65		1 358.65	6 795.76
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	276 271.85		276 271.85	370 133.60
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	404 523.47	(62 871.53)	341 651.94	402 448.31
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		284 964.75	286 426.33
Réserves statutaires ou contractuelles		284 964.75	286 426.33
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		1 128.55	(1 461.58)
Situation nette (sous total)		286 093.30	284 964.75
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		286 093.30	284 964.75
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			34 487.79
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			34 487.79
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		325.00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		325.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS			
DETTES		55 233.64	82 995.77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 438.28	23 008.16
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		2 356.92	2 017.54
Dettes fiscales		51.40	211.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		33 387.04	57 759.07
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		55 233.64	82 995.77
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		341 651.94	402 448.31

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	13 712.00	17 144.00	(3 432.00)	-20.02 %
Ventes de biens et services	4 212.52	45 001.82	(40 789.30)	-90.64 %
Ventes de biens	1 651.24	28 087.42	(26 436.18)	-94.12 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 561.28	16 914.40	(14 353.12)	-84.86 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 770.00	7 530.00	(1 760.00)	-23.37 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	146 531.47	2 000.00	144 531.47	
Dons manuels	134 691.47	2 000.00	132 691.47	
Mécénats	6 200.00		6 200.00	
Legs, donations et assurances-vie	5 640.00		5 640.00	
Contributions financières reçues				
Reprises sur amort., depr., prov. et transfert de charges		1 166.94	(1 166.94)	
Utilisations des fonds dédiés	34 487.79	1 369.00	33 118.79	
Autres produits		214 664.03	(214 664.03)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	204 713.78	288 875.79	(84 162.01)	-29.13 %
Achats de marchandises	522.21	3 747.20	(3 224.99)	-86.06 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	55 090.22	74 492.10	(19 401.88)	-26.05 %
Aides financières	103 682.25	131 487.81	(27 805.56)	-21.15 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1 726.29	2 276.81	(550.52)	-24.18 %
Salaires et traitements	18 209.89	23 486.15	(5 276.26)	-22.47 %
Charges sociales	3 797.02	5 695.94	(1 898.92)	-33.34 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 202.50	2 710.61	1 491.89	55.04 %
Reports en fonds dédiés		34 487.79	(34 487.79)	
Autres charges	16 931.01	13 211.36	3 719.65	28.15 %
CHARGES D'EXPLOITATION	204 161.39	291 595.77	(87 434.38)	-29.98 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	552.39	(2 719.98)	3 272.37	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	627.30	1 469.65	(842.35)	-57.32 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	627.30	1 469.65	(842.35)	-57.32 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	627.30	1 469.65	(842.35)	-57.32 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 179.69	(1 250.33)	2 430.02	
Sur opérations de gestion	42.72	1.25	41.47	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	42.72	1.25	41.47	
Sur opérations de gestion	42.46	1.50	40.96	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42.46	1.50	40.96	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0.26	(0.25)	0.51	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	51.40	211.00	(159.60)	-75.64 %
TOTAL DES PRODUITS	205 383.80	290 346.69	(84 962.89)	-29.26 %
TOTAL DES CHARGES	204 255.25	291 808.27	(87 553.02)	-30.00 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 128.55	(1 461.58)	2 590.13	
Dons en nature		16 988.17	(16 988.17)	
Prestations en nature		254.92	(254.92)	
Bénévolat	5 681.06		5 681.06	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	5 681.06	17 243.09	(11 562.03)	-67.05 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature		254.92	(254.92)	
Personnel bénévole	5 681.06	16 988.17	(11 307.11)	-66.56 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	5 681.06	17 243.09	(11 562.03)	-67.05 %
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Travaux de réaménagement du bureau : 30 844,90 €
- Achat du mobilier de bureau : 4 040,68 €
- Frais d'architecte : 2 220 €
- Aides financières pour l'attribution de crédits d'équipement aux établissements hospitaliers : 6 000 €
- Fonds dédiés : 34 489,79 € Opération « On se ligue » organisés par le Crédit Agricole Centre France ont été attribués à la recherche.

Mentionner également les évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

• Actif :		
○ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	K€	
○ Créances reçues par legs ou donations	K€	
• Passif autres que le poste « Report à nouveau » :		
○ Fonds reportés aux legs ou donations	K€	
○ Dettes des legs ou donations	K€	
• Montant net, en report à nouveau	+/- ...	K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.

- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
 - Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	669,42			669,42
Immobilisations corporelles	90 755,09	36 942,88	115,77	127 582,20
Immobilisations financières				
Total	91 424,51	36 942,88	115,77	128 251,62

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	36 942,88	115,77
→ Travaux ROQUES	20 613,00	
→ Chauffage-Plomberie BODET	3 668,78	
→ Electricité JCT	6 563,12	
→ Mobilier Plein Ciel	3 877,98	
→ Honoraires	2 220,00	
→ Clavier informatique		115,77
Immobilisations financières	0,00	0,00
Total	36 942,88	115,77

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	669,42			669,42
Amort.Immobilisations corporelles	58 440,38	3 877,50	115,77	62 202,11
Amort.Immobilisations financières				
Total	59 109,80	3 877,50	115,77	62 871,53

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières NEANT

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés → Autres Créances	9 213,20	9 213,20	
→ Créances reçues par legs ou donations → Charges constatées d'avance	1 358,65	1 358,65	
Total	10 571,85	10 571,85	0,00

3.1.2 Tableaux des dépréciations NEANT

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	109 380,50	
Livrets et comptes épargne	155 374,44	627,30
Comptes à terme		
Total	264 754,94	627,30

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs	945,06	
→ Solocal	691,20	
→ Avoir à recevoir Siège National	253,86	
Créances clients et comptes rattachés		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances	9 213,20	4 454,80
→ IJ à recevoir	562,20	
→ Dons à recevoir Siège National	4 041,00	3 212,80
→ Dons à recevoir PA Siège National		1 172,00
→ Divers don à recevoir	80,00	40,00
→ Subventions commune	530,00	30,00
→ Partenariat Leclerc	4 000,00	
Disponibilités	264 754,94	358 883,04
Total	274 913,20	367 792,64

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
... Dispo-Services	311,84	
... La Poste	118,80	118,80
... AXA assurances	591,38	575,36
... CCLS Leasing Solutions	252,00	
... EDF	14,23	13,15
... Orange	70,40	68,13
... Architecte Estival		2 220,00
... CDOS Licences		2 000,00
... Solocal		619,20
... Siège National		954,90
... Note de frais		226,22
Total	1 358,65	6 795,76

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	286 426,33	1 461,58				1 461,58		284 964,75
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 461,58			1 461,58				1 128,55
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	284 964,75	1 461,58	0,00	1 461,58	0,00	1 461,58	0,00	286 093,30

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		34 487,79	34 487,79	34 487,79	0,00	0,00
→ Manifestations Crédit Agricole "On se Ligue "	2019	34 487,79	34 487,79	34 487,79	0,00	0,00
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		34 487,79	34 487,79	34 487,79	0,00	0,00
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions financières d'autres organismes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
→ ...						
→ ...						
Total		34 487,79	34 487,79	34 487,79	0,00	0,00

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite	0,00	325,00	0,00	325,00
Total	0,00	325,00	0,00	325,00

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 438,28	19 438,28		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 408,32	2 408,32		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	33 387,04	33 387,04		
Produits constatés d'avance				
Total	55 233,64	55 233,64	0,00	0,00

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	51,40	211,00
→ Impôt sur les sociétés	51,40	211,00
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	2 356,92	2 017,54
→ Urssaf/ Pôle emploi	372,00	473,00
→ Caisse de retraite	82,76	106,18
→ Caisse de prévoyance	342,13	210,25
→ Personnel autres charges à payer		42,72
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	1 303,72	1 002,78
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	256,31	182,61
→ Prélèvement à la source		
Total	2 408,32	2 228,54

- **La formation professionnelle est enregistrée dans l'intitulé « autres dettes – charges à payer » dans le bilan**

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	19 438,28	23 008,16
→ FNP - Factures non parvenues	13 381,48	16 938,47
... N.Souleng	200,00	600,00
... EDF	43,70	
... Engie	234,37	
... La Poste	374,39	180,73
... Orange		7,99
... Siège National	12 529,02	16 149,75
→ Fournisseurs	6 056,80	6 069,69
... Cabinet Boyer Brechard	550,64	534,60
... EDF	111,75	
... CCLS Leasing	252,00	
... Orange	96,00	88,01
... Plein Ciel	225,04	
... Siel Bleu	576,00	814,00
... Siège National	2 357,20	111,00
... Comité de la Corrèze	1 537,64	1 470,90
... Comité du Puy de Dome	350,53	732,03
... Atelier théâtre		569,80
... Dynamit Solutions		1 538,42
... ENGIE		210,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
Dettes des legs et donations :	0,00	0,00
Autres dettes :	33 387,04	57 759,07
... Recherche régionale	3 500,00	43 000,00
... Recherche nationale	22 000,00	
... CH Aurillac	2 978,75	2 338,75
... CDOS licences	1 640,00	2 000,00
... Honoraires CAC	3 000,00	3 000,00
... Formation professionnelle	268,29	385,00
... CH Murat		1 000,00
... CMC Aurillac		4 000,00
... CH St Flour		2 000,00
... Note de frais		35,32
Total	52 825,32	80 767,23

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ **CROD à insérer**

 REPORTING - COMITÉ DU CANTAL	Décembre 2020		Décembre 2019		
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		131 796,14	130 864,11		
1.1 Réalisées en France		131 796,14	130 864,11		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		35 897,39	34 965,36		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		95 898,75	95 898,75		
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		35 294,87	35 294,87		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		35 294,87	35 294,87		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		36 787,84	31 985,38		
3.1 Frais d'information et de communication		4 886,90	4 886,90		
3.2 Frais de fonctionnement		27 735,78	22 965,78		
3.3 Autres charges		4 165,16	4 132,70		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		325,00	325,00		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		54,40			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE					
TOTAL CHARGES		204 255,25	198 469,36		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 128,55			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 561,19	1 561,19	
Réalises en France		1 561,19	1 561,19	
Réalises à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		3 815,25	3 815,25	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		304,62	304,62	
TOTAL		5 681,06	5 681,06	

 REPORTING - COMITÉ DU CANTAL	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-165 083,29	-165 083,29		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-13 712,00	-13 712,00		
1.2 Dons, legs et mécénat	-146 531,47	-146 531,47		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-4 839,82	-4 839,82		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-42,72			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-42,72			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-5 770,00			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-34 487,79	-34 487,79		
TOTAL	-205 383,80	-199 571,08		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-5 681,06	-5 681,06		
Bénévolat	-5 681,06	-5 681,06		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-5 681,06	-5 681,06		

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	2 561,28	
→ Ventes	1 651,24	
→ Produits financiers	627,30	
Total	4 839,82	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : **(Rubriques à détailler)**

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Produits exceptionnels	42,72	
Total	42,72	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations NEANT

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	34 487,79	
Total	34 487,79	0,00

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie de la façon suivante

1. Charges : gaz électricité, entretien, assurances, taxes, frais postaux, téléphone... au prorata des surfaces occupées
2. Répartition identique pour le salaire de la secrétaire
3. Cotisation statutaire : suivant la clé de répartition du siège

et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 26 mars 2020

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer + charges locatives	139,37	113,23	182,92	435,52
Assurance	184,11	149,59	372,66	706,36
Electricité et eau	618,25	502,32	811,44	1 932,01
Téléphone	392,70	319,06	611,26	1 323,02
Affranchissement	825,67	12 937,55	1 089,70	14 852,92
Fournitures	406,58	466,84	2 535,26	3 408,68
Entretien et maintenance	648,94	527,26	935,54	2 111,74
Taxe foncière	466,56	379,08	612,36	1 458,00
Cotisation statutaire	11 005,16	677,24	5 248,61	16 931,01
Total	14 687,34	16 072,17	12 399,75	43 159,26

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	541,45	
Actions d'information, de prévention et de dépistage	4 589,72	
Actions de formation	1 296,36	
Actions de recherche	695,54	
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	5 826,92	
Frais de fonctionnement (dont communication)	9 325,21	
Total	22 275,20	

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	13 504,33	
Actions d'information, prévention,dépistage	10 184,55	
Actions de formation	2 146,19	
Actions de recherche	9 385,08	
Actions autres	677,24	
Total	35 897,39	0,00
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	21 298,75	
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	74 600,00	
Actions autres		
Total	95 898,75	0,00

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	4 886,90	
Frais de gestion (<i>à détailler</i>) :		
... Frais de gestion	21 758,49	
... Formation administrative	210,70	
... Impôts et taxes	517,98	
... Cotisation statutaire	5 248,61	
... Charges financières	255,20	
... Dotations aux amortissements	3 877,50	
... Charges exceptionnelles	32,46	
Total	36 787,84	0,00

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice NEANT

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	5 681,06	
Total		5 681,06	0,00

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇒ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	194,46				327,75						522,21
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	9 314,64				28 083,88		17 691,70				55 090,22
Aides financières	7 783,50	95 898,75									103 682,25
Impôts, taxes et versement assimilés	552,31				448,84		725,14				1 726,29
Salaires et traitements	5 897,39				4 824,86		7 487,64				18 209,89
Charges sociales	1 139,93				932,30		1 724,79				3 797,02
Dotations aux amortissements et dépréciations							3 877,50				3 877,50
Dotations aux provisions								325,00			325,00
Reports en fonds dédiés											
Autres charges	11 005,16				677,24		5 248,61				16 931,01
Charges financières											
Charges exceptionnelles	10,00						32,46				42,46
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									5140		5140
TOTAL	35 897,39	95 898,75	0,00	0,00	35 294,87	0,00	36 787,84	325,00	5140	0,00	204 255,25

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	1 561,19		3 815,25	304,62	5 681,06
TOTAL	1 561,19	0,00	3 815,25	304,62	5 681,06

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 060,00
Total	3 060,00

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ Régularisation indemnités journalières	42,72
Total	42,72
Charges exceptionnelles	
→ Remise de chèque égarée	30,00
→ Ecart entre paiement facture et encaissement banque	10,00
→ Régularisation indemnités activité partielle	2,46
Total	42,46

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

CER à insérer

 015 - COMITÉ DU CANTAL		Décembre 2020	Décembre 2019
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-165 083,29	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-13 712,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-146 531,47	
Dons manuels non affectés		-133 099,47	
Dons manuels affectés		-1 592,00	
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-5 640,00	
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-6 200,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-4 839,82	
Manifestations		-2 561,28	
Ventes (dont abonnement à vivre)		-1 651,24	
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			
Autres produits affectés			
Produits financiers		-627,30	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-34 487,79	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		-34 487,79	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-199 571,08	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-199 571,08	
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		252 650,04	
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		1 101,72	
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		-33 065,38	
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		220 686,38	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-5 681,06	
Bénévolat		-5 681,06	
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-5 681,06	

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	015 - COMITÉ DU CANTAL	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		130 864,11	
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>130 864,11</i>	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>34 965,36</i>	
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		12 524,89	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		10 231,96	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		2 146,19	
Actions de société et politique de santé		677,24	
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		9 385,08	
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>95 898,75</i>	
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		21 298,75	
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		74 600,00	
Programmes nationaux		57 600,00	
Programmes régionaux et départementaux		17 000,00	
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		35 294,87	
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>35 294,87</i>	
Frais d'appel de dons		21 525,91	
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		7 249,37	
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		6 519,59	
Activités de récupérations			
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		31 985,38	
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>4 886,90</i>	
Frais d'information et de communication externe		4 886,90	
Frais d'information et de communication interne			
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>22 965,78</i>	
Frais de gestion		16 988,49	
Formation administrative		210,70	
Impôts et taxes		517,98	
Cotisation statutaire 10%		5 248,61	
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>4 132,70</i>	
Charges financières		255,20	
Dotations aux amortissements		3 877,50	
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		198 144,36	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		325,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 101,72	
TOTAL		199 571,08	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 561,19	
<i>Réalisées en France</i>		<i>1 561,19</i>	
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		3 815,25	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		304,62	
TOTAL		5 681,06	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice			
=- Utilisation			
=+Report		-34 487,79	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		-34 487,79	

Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITE DU CANTAL - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		162521,50
1-MISSIONS SOCIALES	131796,14	126796,14	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	145171,29	145171,29
1.1 Réalisation en France	131796,14		1.1 Dons et legs collectés	140331,47	
Actions réalisées directement	35897,39		Dons manuels non affectés	133099,47	
Versements à d'autres organismes agissant en France	95898,75		Dons manuels affectés	1592,00	
			Legs et autres libéralités non affectés	5640,00	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4839,82	
Actions réalisées directement	0,00				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	35294,87	22510,87			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	35294,87		2- AUTRES FONDS PRIVES	6200,00	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	5770,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00		4- AUTRES PRODUITS	13754,72	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	36839,24	31796,79			
	0,00	181103,79	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	170896,01	
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	203930,25		II-REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	325,00		III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	34487,79	
III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0,00		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DEDIES)		34487,79
IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1128,55		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V- TOTAL GENERAL	205383,80		VI- TOTAL GENERAL	205383,80	
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		36942,88			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		2486,32			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		215560,35	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		215560,35
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		126620,23
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	1561,19		Bénévolat	5681,06	
Frais de recherche de fonds	3815,25		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	304,62		Dons en nature	0,00	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
10/04/2013	AMENAGMT INTERIEURS-MCB	2281,37	.00	.00	.00	228,09	228,09
17/04/2013	AMENAGMT BUREAUX PEINT+SOL-BOS	1202,20	.00	.00	.00	80,13	80,13
13/10/2013	AMENAGMT CHAUFF.ELECTR MAX	1813,73	.00	.00	.00	72,55	72,55
31/12/2013	TOITURE - SACAN	6363,52	.00	.00	.00	254,54	254,54
28/01/2019	PC DELL OPTIPLEX	1294,20	.00	.00	.00	431,40	431,40
23/12/2019	LAUMOND PORTE	4800,00	.00	.00	.00	192,00	192,00
30/12/2019	PC DYNAMIT	1538,42	.00	.00	.00	511,38	511,38
29/09/2020	ROQUES - CLOISONS PLAFONDS	12256,01	.00	.00	12256,01	313,22	313,22
29/09/2020	ROQUES MENUISERIES	2823,58	.00	.00	2823,58	28,86	28,86
29/09/2020	ROQUES PEINTURES	7016,49	.00	.00	7016,49	119,54	119,54
30/09/2020	PLEIN CIEL MOBILIER	1228,74	.00	.00	1228,74	62,12	62,12
30/09/2020	PLEIN CIEL MOBILIER	2649,24	.00	.00	2649,24	133,93	133,93
04/11/2020	BODET CHAUFFAGE	933,77	.00	.00	933,77	9,86	9,86
04/11/2020	BODET PLOMBERIE	2999,06	.00	.00	2999,06	18,99	18,99
23/11/2020	JCT ELEC	7035,49	.00	.00	7035,49	29,71	29,71
TOTAL			.00	.00	36942,38	2486,32	2486,32

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 17 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	23			
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	17	217	0,13	3296
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	13	157	0,10	2385
Total	53	374	0	5 681

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nombre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	1	1 479	1
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	1	1 479	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	1 022,11
6257 - Réceptions	Restauration	59,60
6063 - Fournitures entretien - petit équipement	Achats fournitures entretien et petit équipement	39,70
6068 - Autres fournitures	Achats fournitures diverses	228,72
6238 - Divers	Cadeau départ prestataire	36,50
	Total	1 386,63

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 714 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 BRIVE Cedex
Tél : 05.55.18.08.08 - Mail : cabinetlarrivevalvobrive@lvds.biz

Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex
Tél : 05.53.45.62.62 - Mail : cabinetlarrivevalvoperigueux@lvds.biz



Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHOU

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet SARLANDIE

Siège Social : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 LE BUGUE
Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARTLAT

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 24120 TERRASSON

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL
Bureau : 31 avenue Henri IV - 19400 ARGENTAT

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 SAINT-JUNIEN
Bureau : 68, rue Armand Barbès - 87100 LIMOGES
Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC

SERIN Expertise

16, A Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

Cabinet AUCHABIE

20, avenue Édouard Herriot - 19100 BRIVE-LA GAILLARDE